



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111098

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/10/2024 16H40 C:005360 I:33602
V/REF : 963743
V/Email reçu le Mercredi 30/10/2024 à 16H40

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06465
IMMEUBLE : GGE P.COMMUNE -6465
14, RUE SAINT MICHEL
GGE PARTIE COMMUNE
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 25 Novembre 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N14 -

MOTIF : INTERVENIR POUR :

-ALLEE A (A GAUCHE)
CHANGEMENT POIGNEE PORTE ESCALIER AU 2E ETAGE
-ALLEE B (A DROITE)
CHANGEMENT POIGNEE PORTE ESCALIER AU 4E ETAGE
-SOUS SOLS- 2
CHANGEMENT POIGNEE PORTE ACCES GARAGE

REGLAGE DE FERME PORTE HYDRAULIQUE

ALLEE A (A GAUCHE)
REGLAGE FERME PORTE ESC 5E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 4E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 3E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC2E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 1E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC RDC

ALLEE B (A DROITE)
REGLAGE FERME PORTE ESC 5E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 4E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 3E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 2E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC 1E ETAGE
REGLAGE FERME PORTE ESC RDC

SOUS SOL -1 ACCES PAR ASCENSEUR DE DROITE
CODE 6465A
REGLAGE FERME PORTE X 2
SOUSSOL -2 ACCES PAR ASCENSEUR CODE 6465A
REGLAGE FERME PORTE X 2

CHANGEMENT CYLINDRE ACCES ESV
CLE DISPO EN AGENCE

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

+ NOUVEAU CYLINDRE A INSTALLE
LA PORTE ACCES ESV PORTE VITREE. IL FAUT
MONTER LES MARCHES PORTE A GAUCHE (PHOTO
CI-JOINTE)

Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13/11 A 08H15 :
INTERVENTION D'UNE EQUIE A 2 PERSONNELS
REGLAGE FERME PORTE A TOUS LES ETAGES
INTERVENTION A PARTIR DE L'ALLEE A DU 5EME AU RDC
- REFIXATION DU FERME PORTE AU 2EME
- REMPLACEMENT DU COFFRE SERRURE AU RDC
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU FERME PORTE AU 5EME ETAGE

INTERVENTION A PARTIR DE L'ALLEE B DU 5EME AU -2
- REMPLACEMENT POIGNEE AU 4EME ETAGE
- REMPLACEMENT POIGNEE ET COFFRE SERRURE AU -2

OUVERTURE DE LA PORTE ACCES ESPACE VERT ET REMPLACEMENT DU CYLINDRE
FOURNI PAR LA REGIE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DUN CHANTIER

REMISE DES CLEFS A LA REGIE

LE 22/11 A 11H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS AU 5EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU FERME PORTE
REGLAGE DE LA FIN DE COURSE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 22/11/24 a 17H00 jasmine.defdaf@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 22/11/24 a 17H00 Mme D. CHAMBLAS

DT LGESTION Email envoyé le 14/11/24 a 11H48 Mme J. DEFDAF

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU FERME PORTE AU 5EME ETAGE DANS L'ALLEE A

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111098

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
13,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	2	80,90	1051,70
3,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	2	60,68	182,04
2,00	MS00043-Rempl.Poignée tirage pour porte	2	30,33	60,66
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	6	80,90	80,90
1,00	MS00044-Rempl.Ferme porte hydraulique	6	91,01	91,01
TOTAL H.T.				1521,93
T.V.A. a 10,00%				152,19
TOTAL T.T.C.En EURO				1674,12

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 970743 du 18/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

14 RUE ST MICHEL

69007 LYON

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

06465-00001-00001 14 RUE ST MICHEL

Délai

Date limite exécution : 03/12/2024

Observations

Bon de regul

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00005 BON DE REGUL	1,00	366,56	366,56	36,66	403,22
				Total H.T.	366,56
				Total TVA	36,66
				Total TTC	403,22

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 18/11/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 RUE ST MICHEL 69007 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **18/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 970743